

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_33
id. 1563

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**ABBAYE DE BELLEPERCHE - CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LE GROUPE AMATEUR "THE WRITER'S TEARS"**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de sa programmation culturelle pour la saison 2015, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne organise le 25 juillet un pique-nique concert qui aura lieu à l'abbaye de Belleperche, 82700 Cordes-Tolosannes à partir de 18h. Pour assurer la première partie de ce concert, le groupe amateur « The Writer's Tears » a été retenu.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention entre le groupe amateur et le Conseil Général.

III – PRESENTATION DE LA CONVENTION

Cette convention définit les conditions dans lesquelles le groupe amateur est autorisé à se produire (dates, durée...) ainsi que les obligations du Conseil Général (fourniture des moyens techniques, communication, accueil du public...).

En sa qualité de groupe amateur, « The Writer's Tears » se produira à titre gracieux et ne percevra aucune indemnisation financière de la part du Conseil Général.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention de partenariat avec le groupe amateur « The Writer's Tears » qui assurera la première partie du concert à l'Abbaye de Belleperche le 25 juillet 2015 ;
- Précise que cette convention définit les conditions dans lesquelles le groupe est autorisé à se produire ainsi que les obligations du Conseil Général ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET